



CONCLUSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU RSCD

16 AU 18 MAI 2018

SÃO PAULO

Conclusions préliminaires

Développement des connaissances sur les défis mondiaux

Réalisations et défis 2017-18

1. Les ODD sont une priorité pour les syndicats. Les syndicats reconnaissent de plus en plus que le Programme à l'horizon 2030 constitue le premier pas pour le respect des priorités syndicales inscrites dans l'agenda pour le travail décent ;
2. L'approche et la collaboration cohérentes et complètes des organisations syndicales aux niveaux national, régional et mondial portent leurs fruits : le nombre de rapports nationaux a doublé par rapport à l'année dernière ;
3. Un travail remarquable a été accompli au niveau national. Les syndicats se mobilisent pour entamer un dialogue avec les gouvernements nationaux et d'autres acteurs de la société civile, en guidant les processus de coordination. De sérieux défis restent cependant à relever dans de nombreux pays. Le soutien des niveaux régionaux et mondiaux est crucial ;
4. Les rapports d'avancement mondiaux et régionaux ont été approuvés.

Définition d'une stratégie pour nos engagements

Participation des syndicats au Programme à l'horizon 2030

1. L'OIT se doit de mieux soutenir les syndicats au niveau national, aussi bien du point de vue technique que financier. Dans sa conception actuelle, la réforme de l'ONU remet en question le rôle de l'OIT au sein du système des Nations unies. Les syndicats doivent tendre la main à l'OIT au niveau national/sous-régional afin de garantir un soutien pour participer aux dialogues relatifs aux politiques. Cela contribuerait à rendre plus responsable le processus d'ENV ;
2. Par ailleurs, l'OIT devrait davantage soutenir les syndicats dans le contexte des forums régionaux sur les ODD de l'ONU ;
3. Il nous faudra veiller à être coordonnés avec l'OIT pour établir une feuille de route pour 2019 : examen thématique de l'objectif 8 (réunion d'experts en avril), FPHN (juillet), Sommet des chefs d'État visant à faire le point sur les progrès accomplis (septembre) ;
4. Des rapports nationaux continueront d'être produits et mis à jour. Un rapport alternatif mondial centré sur l'Agenda pour le travail décent sera produit pour le FPHN 2019 ;

5. Il convient de consacrer davantage d'efforts à la diffusion des rapports de pays afin de leur donner une plus grande visibilité au niveau national, dans les forums régionaux des Nations unies sur le développement durable et au sein du FPHN ;
6. Notre stratégie visant à renforcer le dialogue social dans le contexte des ODD a été entérinée. Nous poursuivrons nos travaux de recherche sur le dialogue social en vue d'une transition juste tout comme notre engagement avec les principaux acteurs du développement au sein du CAD. Des dialogues régionaux faisant intervenir les employeurs seront mis en place afin de déterminer comment promouvoir un rôle plus important pour le dialogue social dans la mise en œuvre des ODD. Les considérations relatives à l'environnement favorable au dialogue social et au renforcement de la démocratie doivent être approfondies (en particulier en ce qui concerne l'objectif 16).

Discussion de la CIT en matière d'efficacité de la coopération au développement :

1. Les membres ont bien accueilli le contenu de la note d'information.
2. Les exigences principales restent inchangées :
 - Réaffirmer le tripartisme et le cadre normatif comme étant les principaux atouts de la coopération au développement de l'OIT ;
 - Défendre le rôle de l'OIT et des partenaires sociaux dans le cadre de la réforme du système des Nations unies (PPTD du PNUAD) ;
 - Réaffirmer la responsabilisation de l'engagement du secteur privé par l'OIT.
 - Réaffirmer le rôle des mandants dans le cadre de la coopération au développement Sud-Sud de l'OIT ;
 - Renforcer le suivi tripartite de l'allocation et de l'utilisation des ressources de la coopération au développement de l'OIT ;
 - Garantir un rôle plus important de l'OIT dans les instances d'élaboration des politiques de développement (ONU, OCDE, PMCED, etc.), ainsi qu'un rôle de direction de l'OIT parmi d'autres OSC dans le contexte des ODD ;
 - Donner la priorité au renforcement des capacités des mandants par l'OIT sur le plan du soutien financier et technique, outre le soutien aux processus de dialogue social ;
 - Faire en sorte que le système de coopération au développement de l'OIT reconnaisse les principes syndicaux de l'efficacité du développement ; principes qui constituent une référence pour le travail de solidarité internationale des syndicats.

Définition de la feuille de route :

1. Le rapport d'évaluation est noté et des mesures concrètes ont déjà été adoptées pour donner suite aux recommandations.
2. L'événement en parallèle du Congrès de la CSI a été ébauché et les recommandations seront prises en compte dans les futurs développements.
3. Les plans de travail mondiaux et régionaux ont été approuvés.

